Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 NOIR ROUGE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
13 07 16	BERARDE	CHATELERET	1			OUBLI DE LIVRAISON DU 07 07 16 DENREE ALIMENTAIRE
13 07 16	BERARDE	SORREILLER	1			PAS DANS LE PARC
~~13 07 16~~	~~CHAMPHORENT~~	~~LA LAVEY~~	~~1~~			~~DENREE ALIMENTAIRE~~

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 390 / 2016

à Gap, le 12/07/ 2016

Le Directeur, PI
Thierry DURAND

PARC NATIONAL DES ECRINS

COPIE au secteur de l'Oisans